



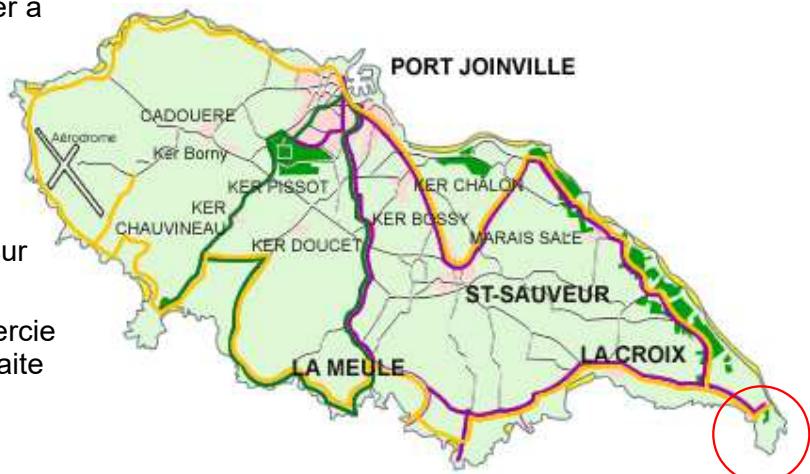
L'association sportive, culturelle, et d'entraide de la Vendée a le plaisir de vous accueillir dans son unité d'accueil du phare de la Pointe des Corbeaux à l'Île d'Yeu.



Ce guide est destiné à vous aider à préparer votre séjour dans les meilleures conditions.

Nous vous invitons à lire attentivement ces informations, en particulier celles concernant l'organisation de votre voyage (réservation du bateau, du taxi sur l'Île etc.).

L'ASCE de la Vendée vous remercie de votre confiance et vous souhaite un agréable séjour.



La Pointe des Corbeaux

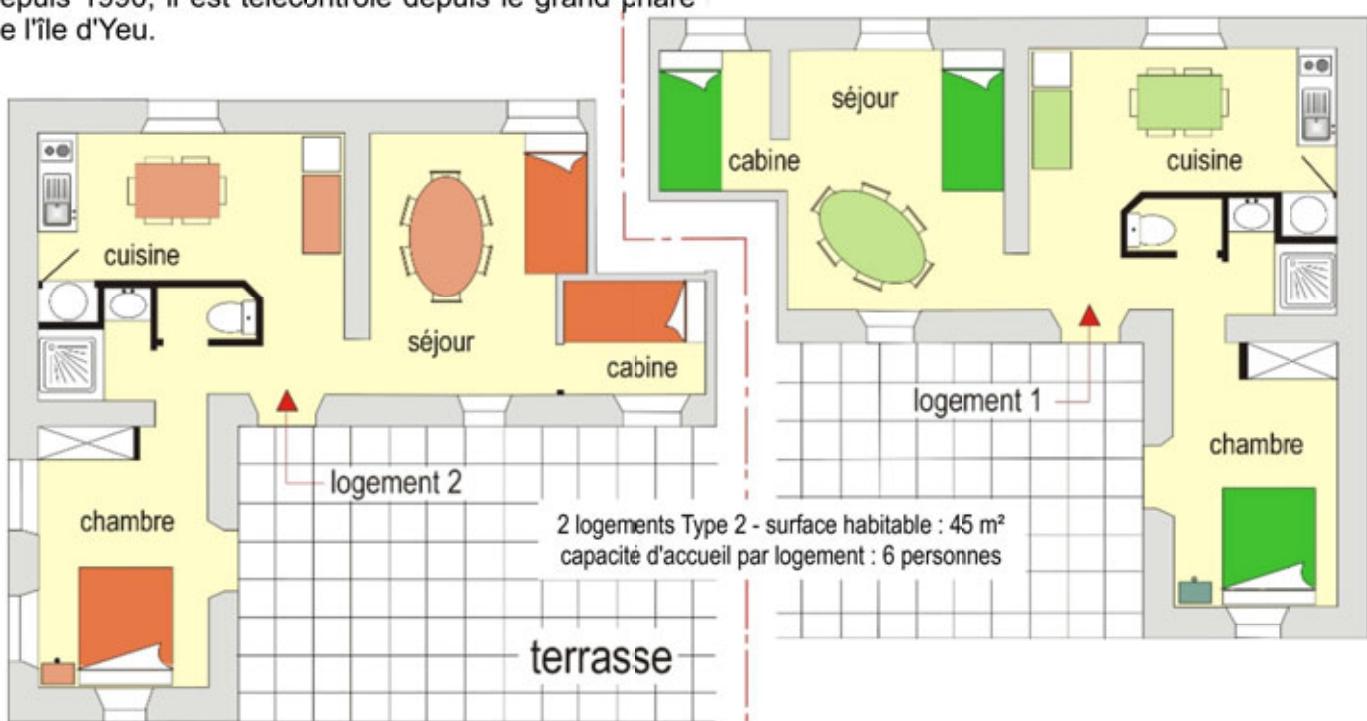




L'unité d'accueil ASCE est située à 6 km de Port Joinville, à l'extrémité Est de l'île, sur un terrain clos d'une superficie de 2600 m². Il existe plusieurs bâtiments sur la propriété. Au centre, le phare et son local technique. Au Sud, l'unité d'accueil qui a été aménagée dans l'ancien logement du gardien de phare, et, au Nord, deux bâtiments annexes dont l'un est le garage à vélos des deux logements de l'unité d'accueil.

Un peu d'histoire

Le premier phare de la Pointe des Corbeaux construit en 1862 est détruit par l'armée allemande le 25 août 1944. Il a été reconstruit en 1950 par le Service des phares sur les plans de l'architecte Maurice Durand et selon les indications de l'ingénieur Leconte. Il est muni d'un feu à éclats rouges sur une tour octogonale blanche en béton accolé à la façade d'un corps de logis de gardiennage à un seul niveau. Automatisé depuis 1990, il est télécontrôlé depuis le grand phare de l'île d'Yeu.





L'organisation de votre déplacement

Réservation de votre bateau

Dès acceptation de votre demande de séjour, vous devez penser à réserver rapidement votre bateau auprès de la compagnie « Yeu-Continent », *pour le voyage aller et retour*, en particulier si votre séjour correspond à des périodes de forte influence : juillet-août et vacances scolaires.

Pour les séjours d'été (juillet-août), vous risquez de ne pas obtenir de place pour la traversée de votre choix si vous réservez après Pâques. D'une manière générale si votre séjour correspond à une période de vacances n'attendez pas pour réserver votre bateau.

La liaison maritime entre le continent et l'Île d'Yeu est assurée par la Compagnie départementale « Yeu-Continent », à partir de l'embarcadère de Fromentine, situé sur la commune de La Barre-de-Monts. La durée de la traversée est de 30 minutes.



Comment réserver ?

Vous pouvez réserver par téléphone : N° 0 825 85 3000 ou par internet : www.compagnie-yeu-continent.fr/

Foire aux question (FAQ) : <http://www.compagnie-yeu-continent.fr/reserver/faq>

Nous vous conseillons d'arriver sur place à Fromentine, 1h30 environ avant le départ du bateau, afin de disposer du temps suffisant pour stationner votre véhicule et procéder aux formalités d'embarquement, avec en particulier la mise en place de vos bagages dans les containers qui sont à votre disposition à quai. Nous vous invitons à être présent à l'embarcadère 30 minutes minimum avant le départ du bateau.

Le garage de votre voiture sur le continent

Vous devez laisser votre véhicule sur le continent en garage surveillé.

Il y a des voitures sur l'île, mais le passage par bateau de véhicules en saison est très difficilement envisageable. Nous vous conseillons de faire comme la quasi totalité des vacanciers, laisser votre voiture à Fromentine. **Ne stationnez surtout pas votre véhicule toute la semaine sur la voie publique**. Il pourrait être volé ou subir des dégradations.



Deux garages surveillés situés à environ 200 mètres de l'embarcadère sont à votre disposition pour mettre votre véhicule en sécurité (cf. plan ci-contre). Tous les tarifs sont précisés sur le site internet des établissements :

- Parking BLANCHARD - 4, rue Petit Bois à Fromentine - tél. 02.51.68.54.17
<http://www.parking-blanchard.com/>
- Parking BODIN - 5, rue des pins à Fromentine - tél. 02.51.68.50.63 <http://www.bodin-parking.com/>

Il existe d'autres parkings plus éloignés de l'embarcadère, une navette assurant la liaison :
<http://www.parking-martineau.com> - <http://www.parking-alizes.fr/>

➔ En juillet-août, il est conseillé de réserver.



L'organisation de votre déplacement

■ Se rendre à l'unité d'accueil

La gare maritime d'arrivée se trouve à Port Joinville qui est avec son port de pêche, le centre d'activités et la zone urbanisée la plus importante de l'île. L'unité d'accueil est située à l'extrémité Est de l'île, **à 6 km** de Port Joinville. Pour s'y rendre et pour se déplacer sur l'île, il existe plusieurs moyens de locomotion sachant que, depuis janvier 2026, l'ASCE 85 ne met plus à disposition les vélos aux adhérents durant leur séjour.

De ce fait, pour chaque adhérent qui le souhaite, il est possible de se rendre au logement :

- 1 – en louant des vélos à Port Joinville permettant ainsi de se déplacer sur l'île le temps du séjour,
- 2 – en amenant son propre vélo
- 3 – en réservant simplement un taxi,
- 4 – en prenant le bus

1 – Louer un ou plusieurs vélos

A son arrivée à Port-Joinville, l'adhérent pourra se rendre à « La Roue Libre », loueur de vélos. Il pourra, sur présentation d'un code promotionnel que lui aura transmis l'ASCE 85 en même temps que le contrat, bénéficier de 10 % de remise en tant que locataire dans un des logements de l'ASCE 85. Attention, nous recommandons d'appeler rapidement **La Roue Libre** (coordonnées ci-contre) une fois votre code promotionnel reçu afin de connaître les modalités de réservation variant selon la saison, de découvrir les tarifs pratiqués puis, le cas échéant, de réserver des vélos (transfert des bagages gratuit assuré par le prestataire ou mise à disposition d'une remorque bagagère en saison basse – à voir avec le prestataire).

Le coût de location est à la charge de l'adhérent, lequel réglera directement son dû au prestataire.



2 – Emmener son vélo sur l'île

Vous avez la possibilité d'emmener un ou plusieurs vélos sur l'île.

→ voir les tarifs de passage des vélos : www.compagnie-yeu-continent.fr/

3 – Réserver un taxi

Vous pouvez opter pour un taxi afin de vous véhiculer jusqu'à l'unité d'accueil, en veillant à réserver auprès de lui l'horaire d'arrivée sur l'île. En période de vacances et donc de forte affluence, nous vous invitons à faire votre réservation le plus tôt possible.

Pensez à préciser avec le taxi l'horaire de prise en charge pour votre retour vers Port-Joinville en fin de séjour. Nous vous invitons à fixer un délai suffisamment large avant le départ du bateau afin de vous permettre de faire face à un éventuel contretemps (2 heures avant le départ du bateau semble un délai raisonnable).

4 – Se déplacer en bus

Il vous est possible de prendre le bus dont les navettes ne sont pas assurées l'hiver.

→ voir horaires : www.mairie.ile-yeu.fr

Les frais liés au transport de bus sont à la charge de l'adhérent et seront réglés directement au prestataire.

Les taxis sur l'île d'Yeu :

• **Taxi Joinville**

Tél : 06 07 68 53 96

• **Chauffeur VTC-UBER Guy Bernard,**

Tél : 07 49 70 70 66

<https://www.ile-yeu.fr/pratique/commerces-et-services/vtc-guy-bernard-3471325>

• **Chauffeur VTC Yeu m'déplace**

Tél : 06 02 15 29 58

<https://www.ile-yeu.fr/pratique/commerces-et-services/yeu-m-deplace-4256732>



■ Commerce - ravitaillement

La majorité des commerces se situe à Port-Joinville. Cependant, vous pourrez vous approvisionner dans le bourg de Saint-Sauveur, situé à 3 kilomètres environ de l'unité d'accueil.

Vous y trouverez 2 boulangeries, 1 épicerie, 1 poissonnerie, 1 boucherie-charcuterie, 1 café-presse.



Pour vos achats importants, en début de séjour par exemple, vous avez la possibilité de passer votre commande à l'une des deux grandes surfaces de l'île :

- Supermarché **Super U**, situé rue du Nord à Port Joinville <http://www.magasins-u.com/superu-iledyeu> tél. 02.51.58.36.35 . La livraison pourra vous être assurée gratuitement par camion réfrigéré à partir d'un certain montant d'achats (190€ en 2013). En dessous de ce montant, la livraison sera facturée (7€ en 2013). Celle-ci est assurée l'après-midi pour des achats effectués le matin. Pour les achats de l'après-midi, elle est faite le lendemain matin.
- Supermarché **Casino**, situé 31, rue Calypso à Port-Joinville <http://www.supercasino.fr/-ile-d-yeu-.html> tél. 02.51.58.57.16 : livraison assurée à des conditions similaires.

■ Protection de la literie

Les matelas sont protégés par des alèses. **N'oubliez pas d'apporter les taies pour les oreillers et les traversins** (deux oreillers ou une taie pour le lit de 140, et un traversin pour chaque lit de 90). Vous pouvez également apporter vos propres alèses.

■ Portail d'entrée

Afin de ne pas être dérangé par des touristes désirant visiter le phare, nous vous conseillons de garder fermé le portail d'entrée de la propriété. Depuis qu'il n'y a plus de gardiennage, le phare de la Pointe des Corbeaux ne peut plus être visité.

■ A qui s'adresser en cas de problème ?

Albert BETUS - tél. 02.51.58.56.48

A contacter en tout premier lieu

Date de mise à jour : janvier 2026

INVENTAIRE
logement n° 1 et 2

Nom - Prénom du bénéficiaire : N° de l'ASCE :

Adresse : Période d'occupation : du au N° du logement :

ustensiles de cuisine

- | | | | |
|---|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> 12 assiettes creuses | <input type="checkbox"/> 6 coquetiers | <input type="checkbox"/> 1 économie | <input type="checkbox"/> 1 passette |
| <input type="checkbox"/> 12 assiettes plates | <input type="checkbox"/> 8 ramequins | <input type="checkbox"/> 1 écumeoire | <input type="checkbox"/> 1 passoire |
| <input type="checkbox"/> 12 assiettes dessert | <input type="checkbox"/> 4 casseroles | <input type="checkbox"/> 1 entonnoir | <input type="checkbox"/> 2 pichets |
| <input type="checkbox"/> 8 bols | <input type="checkbox"/> 2 couvercles casserole | <input type="checkbox"/> 1 essoreuse à salade | <input type="checkbox"/> 2 planches à découper |
| <input type="checkbox"/> 8 tasses à café | <input type="checkbox"/> 1 cocotte minute | <input type="checkbox"/> 1 fouet | <input type="checkbox"/> 2 plats à gratin |
| <input type="checkbox"/> 12 verres | <input type="checkbox"/> 1 wok ou sauteuse + couvercle | <input type="checkbox"/> 1 casse noix | <input type="checkbox"/> 2 plats de service |
| <input type="checkbox"/> 12 cuillères à dessert | <input type="checkbox"/> 2 poêles à frire | <input type="checkbox"/> 1 louche | <input type="checkbox"/> 1 plat micro-ondes |
| <input type="checkbox"/> 12 cuillères à soupe | <input type="checkbox"/> 1 faitout | <input type="checkbox"/> 1 mandoline | <input type="checkbox"/> 1 presse fruits |
| <input type="checkbox"/> 1 cuillère en bois | <input type="checkbox"/> 2 dessous de plat | <input type="checkbox"/> 1 moule à manqué (gâteau) | <input type="checkbox"/> 1 presse-purée |
| <input type="checkbox"/> 12 fourchettes | <input type="checkbox"/> 2 saladiers | <input type="checkbox"/> 1 moulin à légumes | <input type="checkbox"/> 1 spatule en bois |
| <input type="checkbox"/> 1 couteau à pain | <input type="checkbox"/> 1 cafetière électrique | <input type="checkbox"/> 1 ouvre-boîtes | <input type="checkbox"/> 1 tire bouchons |
| <input type="checkbox"/> 1 couteau de cuisine | <input type="checkbox"/> 1 bouilloire électrique | <input type="checkbox"/> 1 paire de ciseaux | <input type="checkbox"/> 1 verre doseur |
| <input type="checkbox"/> 12 couteaux de table | <input type="checkbox"/> 1 grille pain | <input type="checkbox"/> 1 range couverts | <input type="checkbox"/> 1 boule à thé |
| <input type="checkbox"/> 6 couteaux à viande | <input type="checkbox"/> 1 grille viande | <input type="checkbox"/> 1 service à salade | <input type="checkbox"/> 1 décapsuleur |
| <input type="checkbox"/> 1 (grand) couteau à viande | | <input type="checkbox"/> 1 tourtière (moule à tarte) | <input type="checkbox"/> 1 cloche micro-ondes |

ustensiles de ménage

- | | | | |
|---|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> 1 aspirateur | <input type="checkbox"/> 1 balai extérieur | <input type="checkbox"/> 1 déshumidificateur | <input type="checkbox"/> 1 seau |
| <input type="checkbox"/> 1 balai | <input type="checkbox"/> 1 balayette | <input type="checkbox"/> 1 étendoir à linge | <input type="checkbox"/> 1 serpillière |
| <input type="checkbox"/> 1 balai brosse | <input type="checkbox"/> 1 bassine en plastique | <input type="checkbox"/> 1 pelle à poussière | |

équipement – mobilier - décoration

- | | | | |
|---|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> 3 cadres + déco | <input type="checkbox"/> 2 lampes de chevet | <input type="checkbox"/> 1 meuble de chevet | <input type="checkbox"/> 1 réfrigérateur-congélateur |
| <input type="checkbox"/> 4 chaises cuisine | <input type="checkbox"/> 1 lit de 140 | <input type="checkbox"/> 2 nappes | <input type="checkbox"/> 1 table 80x120 (cuisine) |
| <input type="checkbox"/> 4 chaises séjour | <input type="checkbox"/> 1 lit gigogne (2x90) | <input type="checkbox"/> 1 parasol | <input type="checkbox"/> 1 table ovale (séjour) |
| <input type="checkbox"/> 1 four micro-ondes grill | <input type="checkbox"/> 1 lit superposé (2x90) | <input type="checkbox"/> 2 poubelles (SE-WC) | <input type="checkbox"/> 2 tabourets |
| <input type="checkbox"/> 1 four multi-cuisson | | | |

literie

- | | | | |
|---|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> 6 couvertures - 0,90 | <input type="checkbox"/> 6 oreillers et protège-oreiller | <input type="checkbox"/> 1 protège-matelas 140 | <input type="checkbox"/> 1 dessus de lit 140 |
| <input type="checkbox"/> 2 couvertures - 1,40 | <input type="checkbox"/> 4 traversins (lits 90) et protège-traversin | <input type="checkbox"/> 4 protège-matelas 90 | <input type="checkbox"/> 1 dessus de lit 90 |
| | | | <input type="checkbox"/> 1 lit pliant bébé |

autres équipements

- | | | | |
|--|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> documentation touristique | <input type="checkbox"/> 1 livret d'accueil | <input type="checkbox"/> 1 salon de jardin | <input type="checkbox"/> 2 tropéziennes |
|--|---|--|---|

Observations

Nous vous prions de bien vouloir vérifier le présent inventaire dès votre arrivée et de l'adresser, à l'issue de votre séjour, au bureau de l'ASCE, à l'adresse indiquée ci-dessous ou par courriel, avec vos observations éventuelles. Ce document est indispensable pour la destruction du chèque de caution voire pour son retour par voie postale.

Fait à le

Signature du bénéficiaire